

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

LES PARDONS BRETONS ENTRE SACRÉ ET PROFANE

PAR GEORGES PROVOST¹

Une enquête réalisée en 2018 à l'initiative du diocèse de Quimper avance le chiffre de 600 pardons célébrés dans le Finistère dans autant d'églises, de chapelles et de sanctuaires de pèlerinage. Leurs formes présentent un large spectre, depuis la simple messe suivie d'un pot jusqu'au pardon « *complet* » qui associe célébration religieuse, procession, repas, fête profane, danses, jeux, course cycliste... Après la crise sanitaire qui en a gravement perturbé le déroulement, les pardons ont inégalement repris : les plus grands ont retrouvé leur audience (Saint-Yves de Tréguier, Sainte-Anne d'Auray, Notre-Dame de la Clarté de Perros, etc.) mais la situation est plus variable pour les pardons de paroisse ou de chapelles. Dans le même temps, l'année 2020 a vu l'inscription des pardons (et des troménies) sur la « *liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité* ». Ils constituent, de fait, une manifestation originale par leur mélange de sacré et profane : un mélange quelque peu détonnant par rapport à la tendance, très ancienne dans la civilisation occidentale, à la dissociation de l'un et de l'autre. Comprendre une telle permanence invite à la fois à s'interroger sur les origines des pardons (1) et à mesurer qu'ils constituent une « *tradition* » régulièrement enrichie, infléchie au long des quatre derniers siècles (2), ceux qui sont les plus accessibles à l'historien (XVII^e - XX^e siècles).

1 La délicate question des origines des pardons

Il faut distinguer soigneusement les origines du mot « *pardon* » et celles de la fête qui est ainsi désignée, car les deux ne se superposent pas.

1.1 L'origine du mot « *pardon* » ?

Le mot « *pardon* » apparaît en Bretagne - comme dans tout le monde catholique latin - à partir du XIV^e siècle, pour désigner des indulgences, alors avidement recherchées par les croyants. Il s'agissait en effet de « *remises de peine* » de purgatoire, que l'on pouvait obtenir en se rendant dans tel lieu de culte, en faisant telle bonne œuvre... conformément à une bulle délivrée par le pape. L'assimilation « *indulgence* = *pardon* » est certainement fautive au regard de la théologie car seule l'absolution reçue en confession « *pardonne* » les péchés. Mais les fidèles parlèrent couramment d'un « *pardon* » pour désigner une occasion de gagner des indulgences, partielles ou plénières.

La Bretagne des XIV^e-XV^e siècles fut très demandeuse en indulgences, à la faveur des relations privilégiées entre les ducs et la papauté. Elles n'ont pas suscité de dénonciations comparables à celle de Luther (1517) dans le contexte très différent de l'Allemagne du Nord : elles semblent avoir été considérées comme une garantie rassurante pour l'au-delà, et un moyen légitime de stimuler les offrandes pour une bonne cause (reconstruire une église, financer un hôpital...). Dans un espace qui déborde légèrement la Basse-Bretagne, l'appropriation des indulgences (ou « *pardons* ») se fit cependant en en faisant quelque peu glisser le sens :

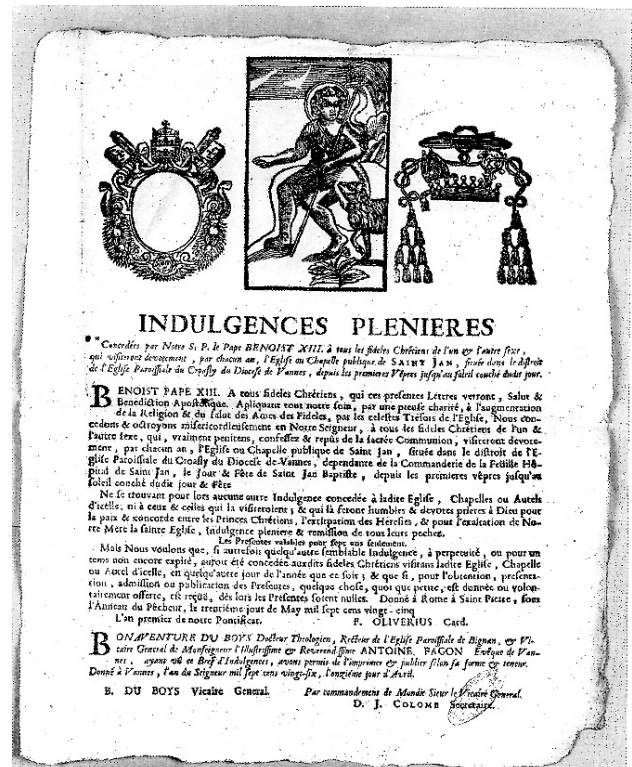


Figure 1 : Affiche d'indulgences en faveur de la chapelle Saint-Jean du Croisty, 1725

¹ Maître de conférences d'Histoire Moderne - Université de Rennes 2

- les indulgences furent souvent octroyées pour le jour de la fête principale de l'église ou de la chapelle : d'où la tentation de dire non seulement qu'à tel jour il y avait « *pardon DANS la chapelle* » mais que ce jour était le « *pardon DE la chapelle* ».
- les années passant, on en vint à appeler « *pardon* » la fête principale de toutes les églises ou chapelles, même celles qui n'avaient jamais reçu de bulles d'indulgences. Cette extension de sens s'observe dans le courant du XVI^e siècle en Léon, Trégor et Cornouaille, ce qui semble indiquer qu'elle s'est opérée par le canal de la langue bretonne, et plus particulièrement des trois dialectes KLT ; le Vannetais, quant à lui, parle « *d'assemblées* » (comme en Haute-Bretagne) et n'adoptera le terme de « *pardon* » qu'au XIX^e siècle.

1.2 La chose : les pardons ont-ils une origine « celtique » ?

Il est difficile d'imaginer que les pardons soient apparus seulement au XIV^e ou XV^e siècle, avec les premiers brefs d'indulgences : ils ont très probablement un passé, même si la documentation ne permet presque jamais d'en sonder la profondeur dans le temps. Peut-on se contenter de parler d'origine « *immémoriale* », « *pré-chrétienne* », « *celtique* », comme on le lit si souvent ? Encore faut-il savoir de quoi l'on parle, car le terme « *celtique* » peut désigner des réalités bien différentes.

Les pardons ont-ils à voir avec les Celtes de la Protohistoire qui ont concerné toute l'Europe ou presque ? L'hypothèse tire généralement argument d'un vestige pré-chrétien sur le site du pardon : un mégalithe (bien antérieur aux Celtes...), une stèle de l'âge du fer, une fontaine réputée immémoriale (mais qu'en sait-on ?). Les lieux où la continuité des pratiques, du polythéisme au christianisme, peut être prouvée sont trop rares, mais il en est de remarquables : la Troménie de Locronan qui perpétue une circumambulation pré-chrétienne ; la chapelle Notre-Dame de la Fontaine-Blanche à Plougastel-Daoulas, pèlerinage de nourrices jusqu'au XX^e siècle à la suite d'un culte de la fécondité remontant à l'époque gallo-romaine, comme en atteste le vestige d'un dieu de la fécondité autrefois inséré dans le mur de l'enclos, aujourd'hui visible dans la chapelle. Mais au-delà de ces cas remarquables, il est difficile de tirer une règle générale...

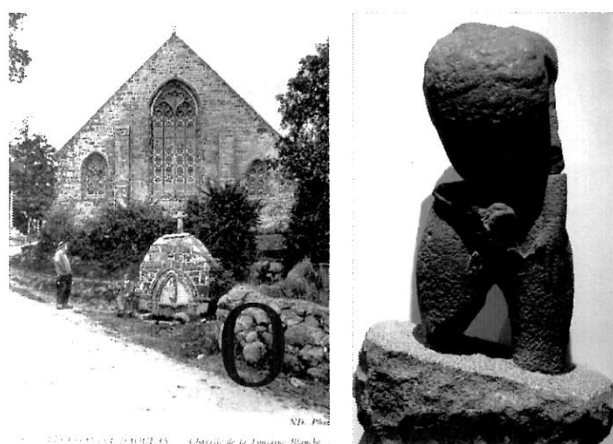


Figure 2 : Plougastel-Daoulas, chapelle Notre-Dame de la Fontaine-Blanche.

À droite, la statue mutilée d'un dieu de la fécondité, jadis insérée dans le mur à côté de la fontaine (cercle noir).

Les pardons ont-ils à voir avec les Celtes d'outre-Manche – Gallois, Cornouaillais, Irlandais... - qui se sont installés en Armorique aux derniers siècles de l'Antiquité et au début du Moyen Âge, dans des conditions mal connues mais dont témoignent la langue et la toponymie bretonnes ? De fait, la zone de plus forte densité des chapelles et des fontaines sacrées se trouve correspondre assez nettement à la zone « *bretonnisée* » au Haut-Moyen-Âge, celle des toponymes en « *Plou* ». Mais gardons-nous de penser que le lien serait direct et mécanique : la très grande majorité de ces chapelles, et peut-être même de ces fontaines, sont apparues à des dates bien plus récentes (XIII^e - XVIII^e siècles, voire au-delà). Si un lien existe, il faut plutôt le considérer sur le temps long. Tout se passe comme si l'espace hérité de la migration bretonne s'était avéré favorable – des siècles après – à une forme particulière de géographie religieuse : des paroisses souvent vastes, réticentes à se démembrer, préférant multiplier les lieux de culte annexes conservant un statut de chapelle, quoique dotées d'une forte autonomie par rapport à la paroisse (chapelain, trésorier, parfois cimetière). Ces chapelles étaient, pour les voisins, le lieu ordinaire de la messe dominicale ; leur pardon était par



Figure 3 : Plufur
chapelle Saint-Nicolas, XV^e siècle

excellence la fête du quartier. Un tel système n'a pas d'équivalents ailleurs, même en Cornouailles britannique, au pays de Galles ou en Irlande (le parallèle parfois fait entre nos chapelles et les « *clans celtiques* » de l'Irlande ancienne ne tient pas vraiment). Il s'agit bien d'un développement historique spécifiquement breton et de chronologie tardive, mais inscrit dans une frontière ancienne qui, d'une certaine manière, continue de jouer.

« *Historiciser* » les pardons, c'est donc essayer de préciser « *l'immémorialité* » dont on les pare souvent, en observant des corrélations possibles... mais sans se laisser entraîner à des raccourcis trop faciles par-delà les millénaires !

2 Le fruit de l'histoire des quatre derniers siècles

« *Historiciser* » les pardons, c'est aussi les observer à partir du moment où la documentation se précise (le XVII^e siècle), ce qui permet à la fois d'en mesurer la richesse de contenu et de constater combien leur déroulement actuel doit aux évolutions survenues au cours des derniers siècles.

2.1 Une « *cristallisation* » ethnologique peu commune

Prise isolément, chacune des composantes du pardon breton – la fête religieuse, la sociabilité de quartier, les danses, les libations, les jeux et les luttes, les rencontres de jeunesse et parfois les rixes... - n'ont rien d'exclusif à la Bretagne : on les trouve plus ou moins dans toutes les « fêtes patronales » d'Europe de l'Ouest (pensons aux kermesses flamandes de Brueghel, au XVI^e siècle) voire de contrées plus extérieures : au fond, toutes les civilisations où s'interpénètrent religieux et profane, spirituel et social, présentent des fêtes de ce type.

Pourtant, le pardon breton semble bien original, non par le détail de ses composantes mais par la **manière dont elles se « cristallisent »** en une journée et en un lieu, de telle sorte que le pardon est « *la* » fête de toute la communauté :

- ceci passe bien sûr par la **dimension religieuse** : à côté de la démarche pénitentielle, il y a la dimension votive, le rappel des défunts (on prie pour eux, on acquitte leurs testaments...), la charité faite aux mendiants ;
- le pardon s'adosse à une **identité communautaire** forte : autour du culte du saint réputé fondateur de la paroisse ou de la chapelle, autour de réjouissances très collectives et très « partagées » (danses, repas...) ; sans oublier les absents auxquels on ramenait un objet (noix, noisettes... boule de pardon au XIX^e siècle) ;
- le pardon affirme **la cohésion de la communauté** : il est l'occasion d'oublier les rancunes, de reprendre contact avec des personnes avec qui l'on a eu des mots, des tensions... dans un moment ritualisé qui facilite la démarche aux uns et aux autres ;
- la cohésion de la communauté s'affirme aussi **par rapport aux voisins** : dans les rites d'accueil (accolade des croix et des bannières)... mais aussi dans la compétition (lutte, soule...), voire les rivalités amoureuses qui pouvaient déboucher autrefois sur des rixes entre jeunes gens de deux paroisses voisines ;
- car le pardon est, dans des sociétés anciennes qui séparent ordinairement les sexes, **une occasion, admise comme telle, de « commerce »** entre jeunes gens et jeunes filles, sous la surveillance de la communauté. Des engagements s'ébauchent... et s'affichent lorsque le jeune homme porte le parapluie de la jeune fille ;



Figure 4 : Olivier Perrin, Alexandre Bouët
Galerie bretonne. Vie des Bretons d'Armorique
Paris, 1836

- **quelques autres usages, d'un autre temps**, sont significatifs de la richesse des registres que le pardon a pu attirer à lui : certains intègrent des louées de domestiques, voire des rites carnavalesques, comme le lancer du coq du haut du clocher de Pestivien.

2.2 L'apport des XVII^e-XVIII^e siècles : sacralisation et cérémonialisation

Dans le contexte du catholicisme tridentin, le clergé appelle à une forme plus exigeante de « *respect* » du sacré. Les pardons sont appelés à se conformer à de nouveaux modèles, en particulier celui du nouveau sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray (né en 1625) : le domaine du pèlerinage, clos de murs, est sous le contrôle des religieux carmes, les danses et beuveries y sont prosrites, de grandes cérémonies en plein air et des processions bien ordonnées captent l'attention... avec en particulier les « *miracles* », c'est-à-dire les pèlerins qui viennent remercier d'une faveur, tenant un cierge à la main. Les pardons valorisent donc une mise en scène cérémonielle. Celle-ci passe également par l'introduction de feux de joie qui ne sont pas, comme on le croit souvent, des feux païens christianisés (sauf dans les pardons du 24 juin) : ils résultent de l'adoption, par les pardons ruraux, d'un usage officiel pratiqué dans les villes, l'allumage d'un feu de joie par les autorités pour marquer une victoire, une naissance princière, etc. Le même processus vaut également pour les anges pyrophores qui, venus du clocher le long d'une corde, allument le feu de joie.

Ce mouvement de cérémonialisation a fortement marqué les plus grands pardons mais il est beaucoup moins présent dans les petits pardons de chapelle, où les danses ont largement perduré... Les processions y sont pourtant devenues plus disciplinées, avec des porteurs nommément désignés, parfois au terme d'une mise aux enchères des « *enseignes* » (reliques, bannières, croix, statues, etc.).

En misant sur les rites démonstratifs, le clergé et les fidèles (largement d'accord sur ce point) tendent à faire du pardon un « *spectacle* ».



Figure 5 : Hermine Julien,
L'ange pyrophore de Saint-Nicolas
de Trédarzec

2.3 Les XIX^e et XX^e siècles : sécularisation et affichage d'identité bretonne

A bien des égards, le XIX^e siècle voit **un apogée des pardons**, en tout cas des plus grands : apogée de fréquentation (grâce au chemin de fer), consécration canonique (avec le couronnement des statues vénérées), couronnement esthétique avec la venue de voyageurs et d'artistes qui décrivent les pardons comme jamais auparavant, par le texte (de Cambry à Anatole Le Braz), les arts du dessin (d'Olivier Perrin à Jean Moulin), la musique (de Meyerbeer à Botrel, en passant par Saint-Saëns).

Dans ce contexte, **le pardon devient une « image » emblématique de la Bretagne**, ce qui explique que toute la province, y compris sa partie la plus orientale qui n'était pas concernée jusqu'alors, puisse faire usage du terme : jusqu'à Saint-Malo (pardon des Terre-neuvas, 1925), Fougères (pardon de Notre-Dame des Marais), voire Granville (« Grand pardon », 1950).

Il est donc logique que **l'identité bretonne s'affiche désormais de manière très ostensible dans les pardons**, alors même que la langue, les costumes, etc. ne sont plus la norme courante au quotidien. Célébrer la Bretagne à travers les pardons, c'est ce que font notamment les Bretons de la Mission bretonne de Paris (1947) lorsqu'ils célèbrent le pardon de Saint-Yves. Mais le mouvement concerne aussi les pardons de chez nous : il suffit de comparer le pardon de Caouënnec en 1942 – les porteuses de la statue de la Vierge sont en tenue de ville – et celui de Loguivy-lès-Lannion en 1956, avec le bagad, les cornemuses, et les hermines... et sans doute les jeunes femmes en coiffe. Cet affichage des costumes, de la langue, des danses... fut alors une manière de retrouver une fierté bretonne, au rebours de « *l'identité négative* » qui prévalait antérieurement.



Figure 6 : Le pardon de Sainte-Anne à Trélévern avant 1914
(collection M. Tell)



Figure 7 : Le pardon de Caouënnec, 1942
(cliché Y. Marjou)



Figure 8 : Le pardon de Loguivy-lès-Lannion, 1956
(cliché abbé Louis Michel)



Figure 9 : Danse au pardon de Lanvézéac- 9 juin 2014
(cliché J.Y. Marjou)

Épilogue : aujourd'hui, de nouvelles recompositions ?

- La sécularisation de la société bretonne se ressent dans les pardons : la partie profane peut devenir autonome, et parfois la célébration religieuse elle-même disparaît. Mais ce n'est pas non plus la règle : beaucoup de pardons, dont l'audience s'est réduite, continuent d'attirer un cercle élargi de personnes qui ne pratiquent pas régulièrement ;
- la célébration religieuse est confrontée à un tournant délicat : la diminution du nombre de prêtres ne permet plus d'y célébrer une messe, des laïcs doivent prendre le relais, ce qui ne va pas forcément de soi... d'autant que les « militants » des pardons, qui avaient souvent veillé à la sauvegarde des chapelles dans un cadre associatif depuis les années 1980, arrivent désormais à l'âge de passer la main ; la fête profane intègre plus volontiers une dimension patrimoniale : ouverture de la chapelle, randonnée-patrimoine, conférence.
- les « néo-pardons » dont les médias se font l'écho (motards à Porcaro depuis 1979 ; depuis les années 2010, surfeurs à Tronoën et Camaret, camping-caristes à Malestroit), témoignent de l'émergence possible de formes nouvelles, malgré les inévitables ambiguïtés... comme à bien des étapes de l'histoire des pardons.



Figure 10 : Affiche du 2^{ème} pardon des surfeurs à Tronoën - 2013

Pour aller plus loin :

Georges Provost, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Le Cerf, 1998

Louis Elégoët, Georges Provost, dir., *Le Folgoët, sanctuaire d'exception*, Spézet, Coop Breizh, 2019